

FNEC FP FO 81

La mobilité obligatoire tous les 3 ans n'existe pas !
L'interdiction d'affectation dans l'école de ses enfants n'existe pas !
Aucun AESH ne doit subir de changement d'affectation dans ce cadre-là !

Chers collègues,

comme vous le savez, **FO est intervenu à plusieurs reprises auprès de la DASEN** sur la question de la mobilité "obligatoire" tous les 3 ans. Nous avons mis en avant le caractère non réglementaire de ce mouvement. **Vous avez été plus de 500 à signer la pétition demandant son abandon.**

Nous sommes intervenus sur cette même base au sujet de la consigne de la DASEN **de ne pas affecter un personnel AESH dans une école où est scolarisé son enfant.**

Lors de l'audience avec la DASEN, nous avons remis sur la table les textes et les remarques du Recteur donnant raison à FO.

Nous confirmons à tous les AESH du département du Tarn que :

- la mobilité obligatoire tous les 3 ans ne s'appuie sur aucun texte ;
- l'affectation dans l'école de vos enfants n'est pas interdite .

Dès lors, si les services de gestion vous informent qu'ils étudient une nouvelle affectation car vous seriez arrivés au bout des 3 ans, n'hésitez pas à solliciter les syndicats FO !

De plus, si les accompagnements de votre école sont revus et impliquent une nouvelle organisation dont la nécessité pour l'administration de vous affecter ailleurs, n'hésitez pas à faire connaître au service de gestion des AESH vos contraintes et vos souhaits d'affectation.

Si la proposition de nouvelle affectation ne vous convient pas, vous n'hésitez pas à solliciter les syndicats FO !

Les syndicats de la FNEC FP FO 81 :

- SNUDI FO 81 (AESH du 1er degré (écoles)) : snudi.fo81@gmail.com
- SNFOLC 81 (AESH du 2nd degré (collèges et lycées)) : snfolc.81@gmail.com

N'hésitez pas à vous renseigner sur les sites de la FNEC FP FO 81 :

- le site du SNUDI FO 81 : [cliquer ICI](#)
- le site du SNFOLC 81 : [cliquer LA](#)

Les syndicats de la FNEC FP FO 81 ont saisi sa Fédération nationale pour intervenir auprès du Ministère sur la mobilisation imposée et le refus d'affecter les AESH dans l'école de leur enfant.

La FNEC FP FO doit rencontrer les représentants de la Ministre début mai.

Céline FELIPE et Alice De Gaye
pour la FNEC FP FO 81